les Nouvelles Calédoniennes
Published on *LNC.nc | Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie* (https://www.lnc.nc)

Le surveillant de collège qui harcelait les ados condamné

Jean-Alexis Gallien-Lamarche | Crée le 30.07.2018 à 04h25 | Mis à jour le 30.07.2018 à 07h38

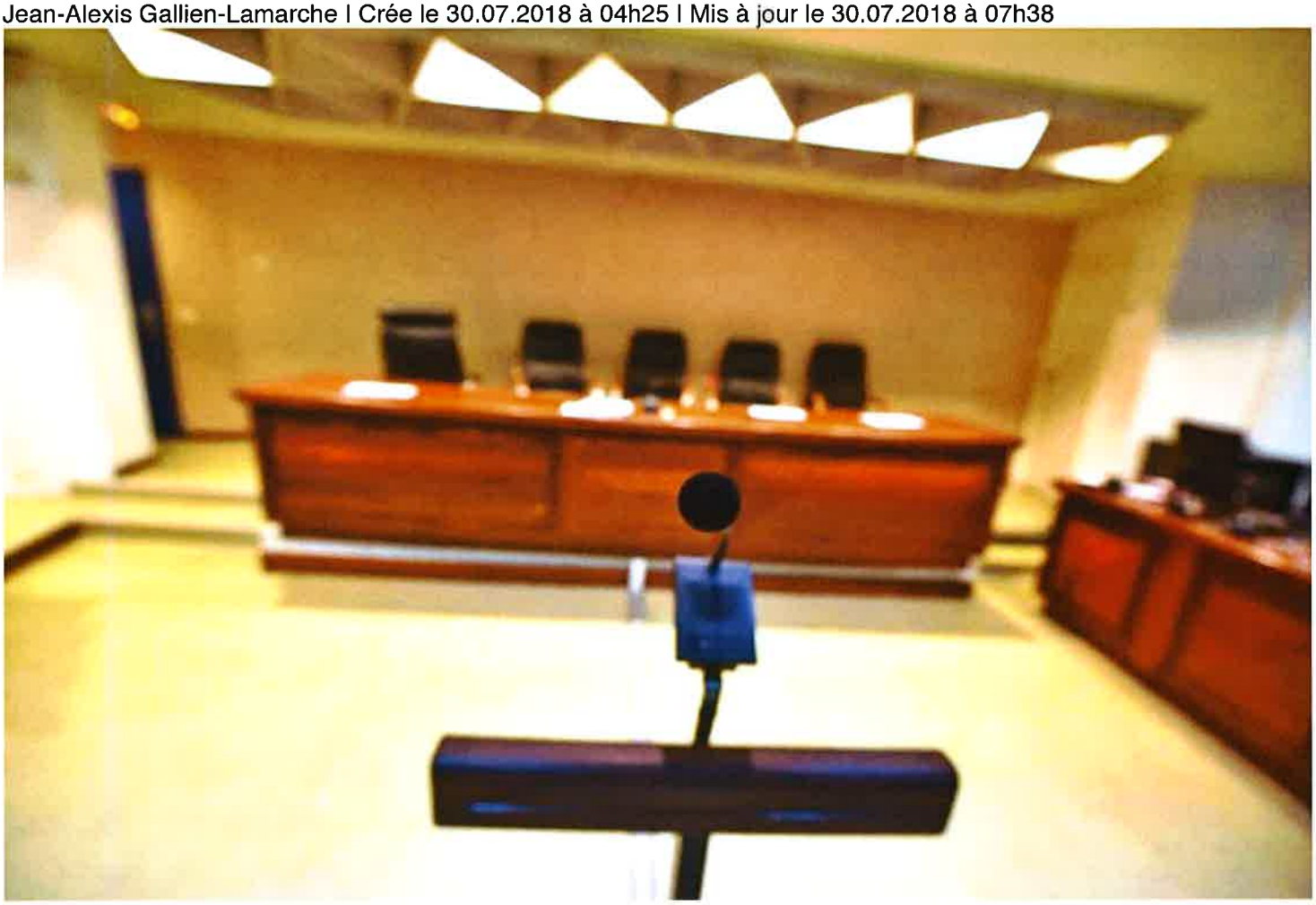

Le surveillant a désormais l'interdiction d'exercer un métier au contact de mineurs durant dix ans. Archives LNC JUSTICE. Un homme de 32 ans, surveillant à l'internat de Ouégoa depuis 14 ans, a écopé d'une peine de prison avec sursis pour avoir harcelé sexuellement des élèves, leur proposant de faire l'amour, entre mars et septembre 2017.

Elles auraient d'abord pu croire à un sympathique surveillant, proche de ses étudiants et vers qui on peut se tourner quand quelque chose ne va pas. Marine, Christelle et Alexia* ont pourtant vite déchanté. Ces élèves au collège de Ouégoa ont côtoyé un homme qui faisait l'unanimité à son poste et qui, pourtant, les a terrifiées, usant et abusant de son autorité de « pion », comme sont appelés familièrement les surveillants. Ces adolescentes ont profité du procès de cet homme, jugé vendredi devant le tribunal correctionnel pour atteinte sexuelle et harcèlement sexuel, pour tourner la page et clore ce chapitre de leur vie.

Mains baladeuses et réflexions douteuses

« Il y avait un agresseur sexuel présumé au sein d'un internat », dit d'emblée Me Laure Chatain. L'avocate des victimes, qui n'ont pas souhaité prendre la parole devant la juridiction, est remontée : « Ce monsieur estime qu'il a le droit et le pouvoir de tripoter des jeunes filles. C'est un prédateur au milieu de gamines de 12 à 15 ans. » L'homme qui se tient à la barre du tribunal, chauve et petite barbe bien taillée, a conscience qu'il a dérapé. De mars à septembre 2017, il a harcelé ces jeunes filles au sein de l'établissement. À Marine, le trentenaire propose de faire l'amour. À Christelle, il distribue des préservatifs en lui demandant de bien les conserver car ils pourraient en avoir

besoin plus tard. À Alexia, il glisse son attirance pour elle. Et puis, il y a ces moments d'angoisse pour ces ados lorsqu'elles le croisent, seules, dans les couloirs de l'internat : pincements sur les fesses, mains baladeuses et réflexions douteuses… « Elles étaient apeurées. Ces propositions, ces gestes déplacés… Vous avez abusé de votre autorité », constate la présidente Évelyne Camerlynck. Le prévenu, d'un souffle, regrette sa « façon d'agir ».

« Dragueur maladroit »

Le comportement du surveillant arrive aux oreilles du directeur d'établissement. L'administration s'empare de l'affaire et l'intéressé est mis à pied à titre conservatoire par la province Nord. « Vous prétendez que c'était un petit jeu mais vous avez trahi la confiance des parents qui ont confié leurs enfants au collège », fustige Hervé Ansquer, procureur de la République. Me Chatain s'étrangle à la lecture du rapport de l'expert-psychiatre qui évoque « un dragueur maladroit », qui n'est « ni un psychopathe, ni un pervers, ni un prédateur sexuel » et reconnaît seulement « des difficultés psycho-affectives ».

La défense saute sur l'occasion. « Ce monsieur n'a jamais fait parler de lui, vous n'avez pas face à vous un monstre, insiste Me Martin Calmet. Ce n'est pas quelqu'un qui traquait les étudiantes pour les violer. » Étant inconnu de la justice, le tribunal a condamné le surveillant à une peine d'avertissement : outre l'interdiction d'exercer un métier au contact de mineurs dans les dix prochaines années, il a écopé de dix mois de prison avec sursis.

***Les prénoms ont été modifiés**

Source URL: https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/justice/le-surveillant-de-college-qui-harcelait-les-ados-condamne